
Appel à projets Programmes de PhD-Track franco-allemands Année universitaire 2025-2026 Nouvelle demande ou prolongation

Date limite de manifestation d'intérêt : 30/06/2024
Date limite de dépôt de la demande de soutien : 31/10/2024

L'Université franco-allemande (UFA) soutient la mise en place de programmes franco-allemands caractérisés par un haut degré d'intégration et de structuration de la formation.

Cet appel à projets a pour objectif la mise en place de programmes franco-allemands soutenus par l'UFA et intégrant les deux années de master et les trois années de phase doctorale, en un programme d'une durée totale de cinq ans.

Il s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur mettant actuellement en œuvre un cursus de master et/ou un Collège doctoral franco-allemand sous l'égide de l'UFA ainsi qu'à ceux n'ayant pas encore de programme soutenu par l'UFA. Les institutions extra-universitaires peuvent également être associées au programme de PhD-Track.

L'appel à projets est ouvert à toutes les disciplines. La participation d'un pays tiers peut être envisagée.

Une coopération qui propose un master franco-allemand et un PhD-Track franco-allemand dans une même discipline ne pourra percevoir des aides aux frais de fonctionnement que pour le programme de PhD-Track.

Dans le cadre d'une nouvelle demande de soutien, les établissements porteurs de projets qui le souhaitent pourront recourir à un soutien financier au travers de l'instrument de soutien des « Rencontres préparatoires » pour préparer le nouveau cursus à mettre en place (appel à projets correspondant disponible sous le lien suivant :

<https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablisements/appels-a-projets/cursus/>).

I Conditions de soutien

Le programme devra répondre aux conditions suivantes :

1. Nature des porteurs de projet :

Les établissements porteurs de projet allemands doivent remplir les conditions suivantes :

- les deux premières années du programme doivent déboucher sur un diplôme de master,
- faire partie d'une équipe de recherche rattachée à une formation doctorale structurée, ex. : les *Graduiertenkollegs* de la *Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG)*, les instituts *Max-Planck*, des participant*es impliqué*es dans des programmes de formation doctorale mis en œuvre par le *DAAD* ou la *DFG*, les centres de recherche de la *Helmholtz Gemeinschaft*, les instituts de recherche de la *Fraunhofer Gesellschaft*, les instituts de recherche de la *Leibniz-Gemeinschaft*, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, universitaires ou non, proposant un programme doctoral structuré, (ex. : les programmes doctoraux établis par les *Länder*, programmes doctoraux universitaires).

Les établissements porteurs de projet français doivent remplir les conditions suivantes :

- les deux premières années du programme doivent déboucher sur un diplôme de master ou un autre diplôme conférant le grade de master,
- faire partie d'une équipe de recherche rattachée à une formation doctorale structurée dans le cadre d'une/d'école(s) doctorale(s).

2. Recrutement des participant*es au programme :

Pourront être recruté*es en première année du programme les étudiant*es qui satisfont aux critères respectifs d'admission au cursus de master (en règle générale, au moins 180 ECTS et/ou un premier diplôme universitaire).

Il est également possible d'intégrer le programme par admission parallèle, celle-ci pouvant avoir lieu soit entre la première et la seconde année de master, soit avant l'entrée en phase de doctorat.

3. Modalités de la formation :

Les formations devront répondre aux critères de qualité suivants :

- caractère innovant du programme de coopération et de formation,
- collaboration, coordination et mobilité des équipes d'enseignement et de recherche, qualité et plus-value de leur coopération scientifique,
- concept de formation structuré autour du noyau franco-allemand et axé sur la complémentarité entre les cultures universitaires, disciplinaires et scientifiques propres à chaque système national ainsi qu'entre les méthodes de travail, d'enseignement et de recherche spécifiques à chaque pays,
- modules pour l'acquisition de compétences méthodologiques, interdisciplinaires et interculturelles et l'acquisition de compétences linguistiques générales et spécifiques dans les langues partenaires français et allemand,
- déroulement, mobilité et durée du programme :
 - le déroulement de la formation devra être équilibré entre les deux établissements partenaires,
 - la mobilité devra être significative et d'une durée minimum de trois semestres répartis de manière équilibrée pendant les cinq années du programme. Le soutien à la mobilité attribué par l'UFA sera d'une durée minimum de deux semestres pendant la phase de master et de maximum 18 mois pendant la phase de doctorat,
 - la durée de financement du programme est de cinq ans.
- à l'issue des deux premières années du programme organisées selon un règlement commun des études et du contrôle des connaissances : obtention de deux diplômes universitaires de niveau équivalent, habilités au niveau national et reconnus ou d'un diplôme conjoint sans allongement de la durée des études fixée à l'échelle nationale ainsi que délivrance d'un supplément au diplôme mentionnant explicitement les composantes binationales des études effectuées,
- possibilité d'effectuer le doctorat dans le cadre d'une Cotutelle de thèse,
- caractère intégré du programme qui sera effectué autant que possible au sein d'un groupe commun franco-allemand et offrira des enseignements communs à l'ensemble des participant*es, en particulier dans un objectif de préparation à la recherche pendant les deux premières années,
- concept et structure d'encadrement de bonne qualité,
- modules préparant l'entrée sur le marché du travail des participant*es au programme,
- versement de droits d'inscription dans un seul des établissements partenaires,
- sélection sous la responsabilité des établissements porteurs de projet des étudiant*es les mieux qualifié*es, eu égard au caractère d'excellence du programme de PhD-Track.

4. Niveaux de sortie du programme :

- Il n'y a pas de garantie d'admission en doctorat à l'issue des deux premières années du programme.
- L'étudiant*e qui, après obtention du master, interrompra le programme à l'issue des deux premières années ne sera pas pénalisé*e par le remboursement de l'aide à la mobilité que l'UFA lui aura versée pendant son séjour dans le pays partenaire (application de la réglementation en vigueur pour les cursus intégrés).

II Modalités du soutien

Le soutien financier de l'UFA comprend :

- une subvention forfaitaire destinée aux frais de fonctionnement, majorée d'un supplément en cas de cofinancement ;
- une subvention unique spécifiquement dédiée à la communication après chaque évaluation positive ;
- un soutien annuel pour la préparation linguistique des étudiant*es et des doctorant*es après chaque évaluation positive
- un soutien forfaitaire annuel pour l'accompagnement numérique de la mobilité après chaque évaluation positive
- des aides à la mobilité destinées aux étudiant*es et aux doctorant*es dûment inscrit*es à l'UFA durant leur séjour dans le pays partenaire ou le pays tiers ;
- la possibilité pour les étudiant*es et les doctorant*es dûment inscrit*es à l'UFA de bénéficier gratuitement de cours d'allemand et de français en ligne ;
- des indemnités d'expatriation pour les collèges doctoraux en reconduction de soutien ayant été évalués comme particulièrement innovants et structurés et qui en ont fait la demande.

Les règles de financement actuellement en vigueur à l'UFA et à observer pour les programmes de PhD-Track sont précisées dans un document accessible sous le lien suivant :

<https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablisements/gestion-des-programmes/regles-de-financement>

III Dépôt de la demande de soutien

Le dépôt de la demande de soutien doit être précédé de la transmission d'ici le **30 juin 2024** d'une manifestation d'intérêt (formulaire web).

La manifestation d'intérêt permet notamment à l'UFA de chercher des expert*es indépendant*es spécialisé*es dans la discipline concernée, en vue de l'évaluation de la demande de soutien.

Le formulaire web de manifestation d'intérêt est disponible sur le site de l'UFA sous le lien suivant : <https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablisements/appels-a-projets/cursus/>

Il peut y être rempli en ligne par l'un des établissements en concertation avec tous les partenaires.

Le formulaire web dûment complété doit être transmis à l'UFA d'ici le 30 juin 2024, délai de rigueur, en cliquant sur « Envoyer » une fois toutes les informations saisies. Après la transmission du formulaire web à l'UFA, un accusé de réception contenant un aperçu des données saisies sera envoyé à tou*tes les responsables de programme impliqués*es dans le projet.

Le formulaire de demande de soutien est mis à la disposition des établissements porteurs de projets par mail à l'issue de la procédure de manifestation d'intérêt.

La demande de soutien est à adresser à l'UFA et devra répondre aux critères formels suivants :

- les établissements devront déposer une demande conjointe,
- le formulaire de demande de soutien devra être dûment complété,
- la demande de soutien doit être adressée à l'UFA :
 - pour l'établissement partenaire français : sous couvert des directeur*trices des écoles doctorales, après validation de la présidence d'université,
 - pour l'établissement partenaire allemand : après validation par la direction de l'établissement.

Le formulaire de demande de soutien devra être transmis à l'UFA par voie électronique et les signatures originales par voie postale (mot-clé : programme de PhD-Track) aux adresses suivantes :

Madame la Présidente
de l'Université franco-allemande
Villa Europa, Kohlweg 7
D-66123 Saarbrücken

e-mail : [evaluation\(at\)dfh-ufa.org](mailto:evaluation(at)dfh-ufa.org)

Date limite de dépôt de la demande de soutien : 31/10/2024

Les demandes de soutien incomplètes ou arrivées hors délai ne pourront pas être traitées. Si l'envoi a eu lieu par inadvertance ou trop tôt, ou en cas d'autres problèmes, il convient de contacter le département « Coursus intégrés et formation doctorale » de l'UFA.

Les établissements porteurs de projets engagent leur responsabilité quant à l'intégralité et la validité des documents.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser à [evaluation\(at\)dfh-ufa.org](mailto:evaluation(at)dfh-ufa.org) ou :

Carole Reimeringer
+49 (0)681 93812 -162
[reimeringer\(at\)dfh-ufa.org](mailto:reimeringer(at)dfh-ufa.org)

Sabine Kletzke-Vuković
+49 (0)681 93812-166
[kletzke\(at\)dfh-ufa.org](mailto:kletzke(at)dfh-ufa.org)

Danielle Weislinger
+49 (0)681 93812 -163
[weislinger\(at\)dfh-ufa.org](mailto:weislinger(at)dfh-ufa.org)

Nadia Huppert
+49 (0)681 93812-153
[huppert\(at\)dfh-ufa.org](mailto:huppert(at)dfh-ufa.org)